

AIDE EXCEPTIONNELLE *

La MSA Nord-Pas de Calais
vous offre la possibilité de vous équiper d'une
PLATEFORME INDIVIDUELLE ROULANTE



DATE LIMITE : 31/03/2016

** Voir les conditions au dos*

Travaux en hauteur, pas droit à l'erreur

SANTE SECURITE AU TRAVAIL



www.msa59-62.fr



L'essentiel & plus encore

LES CONDITIONS POUR BENEFCIER DE L'AIDE EXCEPTIONNELLE



LES CRITERES D'ELIGIBILITE*

- Montant maximum **425 €** limité à 50% du montant hors taxe et dans la limite du budget disponible.
- La date limite des demandes est au **31 mars 2016**.
- Transmettre au service Prévention des Risques Professionnels
 - Votre facture acquittée
 - Votre Relevé d'Identité Bancaire

Contact : MSA Nord-Pas de Calais
Prévention des Risques Professionnels
CS 36500 - 59716 Lille Cedex 9
Tél : 03.20.00.21.78 (Nord)
03.21.24.60.69 (Pas de Calais)
mail : contactprp.blf@msa59-62.msa.fr

LES CRITERES TECHNIQUES *

Pour votre sécurité et votre confort, les critères à prendre en compte :

- Alliage léger,
- Hauteur réglable, hauteur maximum de 4 mètres de travail en sécurité,
- Pliable et compact,
- Surface de travail spacieuse et antidérapante avec garde-corps.

Votre équipement doit être adapté à l'usage professionnel :
dans les batiments ou en extérieur.

* L'ensemble de ces conditions doit être respecté pour bénéficier de l'aide exceptionnelle.